

ABONNEMENT

Saumur : Un an 30 fr. Six mois 16 Trois mois 8

Poste :

Un an 35 fr. Six mois 18 Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 20 Réclames, — . . . 30 Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas. Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 9 NOVEMBRE

L'ENQUÊTE

L'enquête votée samedi n'est pas, on le sait, l'enquête réclamée par la commission et qui aurait eu le mérite de mettre, dans une certaine mesure, les points sur les i, mais une proposition vague, indéfinie, visant aussi bien les accusateurs que les accusés, et dont les termes rendent par avance le travail des commissaires difficile, pour ne pas dire irréalisable.

Voici d'abord M. Wilson, dont le journal la Petite France ne se sent pas d'aise :

« Le vote par la Chambre de la proposition Colfavru, dit ce journal, mérite d'être accueilli avec satisfaction par l'opinion républicaine.

« Ce qui était surtout à craindre, et ce que désiraient les ennemis de M. Wilson, c'était une enquête sans garantie, sans contrepoids, sans sauvegarde, au cours de laquelle on aurait vu se produire toutes les délations et toutes les calomnies sans qu'il en coûtât le moindre dommage aux délateurs, aux calomniateurs. . . . La proposition Colfavru contient un correctif à ce danger. »

Ce journal ajoute qu'il compte sur les futurs commissaires pour tenir strictement compte des intentions de la proposition. En somme, M. Wilson désire trouver parmi les commissaires de bons complices qui occuperont adroitement l'attention de l'opinion publique et la détourneront du véritable objet de ses soupçons, c'est-à-dire de lui-même. On n'est pas plus wilsonien.

Et les feuilles et les écrivains ministériels,

que disent-ils ? Écoutez la République française :

« L'enquête est donc votée, l'enquête vaste, illimitée, et par conséquent stérile.

« Car je sais bien que les enquêteurs futurs seront de fort honnêtes gens, des fleurs d'innocence, une poussière de vertu passée au tamis. Je sais qu'il prendront au sérieux leurs rôles de justiciers. Oui, ils siégeront régulièrement pendant une semaine ou deux — disons trois pour faire le compte juste. — Ils se répartiront la besogne, convoqueront les ministres, les chefs d'administrations, écouteront les dépositions, compileront les pièces.

« Le peuple, qui prend les choses au sérieux, dressera l'oreille. Mais viendront les vacances, viendront les élections sénatoriales et les enquêteurs s'envoleront avec ou sans leurs papiers. »

L'opportuniste Arène écrit dans le Matin :

« Quand une enquête est ouverte, tout le monde y passe. Henry Maret disait l'autre jour, dans le Radical, qu'on pouvait tout aussi bien remonter jusqu'aux prédécesseurs les plus reculés de M. Dauphin, jusqu'à Enguerrand de Marigny, par exemple. Il ne croyait pas si bien dire ! Marigny ! c'est l'avenue qui mène à l'Elysée ! »

Tous les adversaires de l'enquête le prennent sur ce ton plaisant. C'est un soupir de soulagement, c'est le cri de satisfaction d'hommes qui se sentent sains et saufs après avoir passé un terrible quart d'heure. Le Temps, qui évite de se prononcer sur le fond même du vote, termine par ce mot d'un ironique scepticisme :

« Quelques esprits chagrins, dont nous ne sommes pas, pourront seulement se demander s'il se trouvera dans la Chambre vingt-deux candidats assez innocents de toute ingérence, assez purs de toute compromission, assez ennemis de toute confusion de pouvoirs pour ne pas s'attirer, quand ils interrogeront un accusé ou un témoin, cette réponse classique : Et vous ? »

Nous ne voyons guère que le Paris qui

veuille paraître content : « L'enquête, en fin de compte, dit-il, a été votée. » Mais ce journal, qui a mené avec le plus d'acharnement la campagne contre « le député prévaricateur », se félicite du résultat avec un air qui pourrait faire croire qu'il a craint un moment de ne pas l'obtenir. Et de fait, si l'enquête n'a point été complètement noyée, ce n'est pas la faute de beaucoup de républicains.

Ceux qui voient dans le vote de samedi une duperie dont l'article additionnel de M. Jolibois atténue à peine les effets, ce sont ceux qui réclamaient une enquête rapide et par conséquent précise et même personnelle.

De ce nombre étaient quelques républicains et tous les conservateurs soucieux de ne pas laisser des fautes impunies. Dans le projet d'enquête qui a été voté, dit l'un d'eux, « il sera tout aussi malaisé de retrouver Wilson qu'une aiguille dans une meule de foin ou une goutte d'eau dans l'Océan. » C'est aussi notre avis.

On assure que la proposition Colfavru a été rédigée à l'Elysée même. M. Grévy n'ayant pu canaliser l'enquête, a résolu de la noyer, et pour que la manœuvre réussit mieux, il l'a confiée à un homme investi d'une autorité spéciale.

M. Colfavru, député de Pontoise, est président du Grand-Orient de France ; c'est lui le chef visible de tous les Francs-Maçons français. M. Grévy est franc-maçon et M. Wilson aussi ; se voyant menacés dans leur commerce, les habitants de l'Elysée ont poussé le cri suprême de détresse et M. Grévy a levé les mains en s'écriant : « A moi les fils de la Veuve ! » Aussitôt le président du Grand-Orient s'est élancé à son secours et les enfants de la Veuve ont obéi au coup de maillet.

« L'enquête est une sottise, dit la Paix, journal de M. Grévy ; mais on est engagé et il n'est pas possible de ne pas aller jusqu'au bout de la faute commise. »

Quels résultats donnera-t-elle ? Cela dé-

pendra beaucoup des commissaires qui viennent d'être élus. Le Radical, la République, qui désirent faire échouer l'enquête, comptent sur l'habileté des commissaires et plus encore sur leur paresse. On sait comment travaillent les Commissions.

LA COMMISSION D'ENQUÊTE

La Chambre s'est réunie hier dans ses bureaux à l'effet de nommer une commission de 22 membres chargée de procéder à une enquête.

Ont été élus :

MM. Pinault, Carrel, Salis, Gaussorgues, Desmons, Philipon, Michelin, Colfavru, Leydet, Brousse, Madier de Montjan, de la Ferronnays, Félix Mathé, de Laferrière, Crémieux, Marty, Simyan, Albert Ferry, Guillaumou, de Frescheville, Jacquemart et Magnien.

Cette commission se compose de trois conservateurs, 14 membres de l'extrême gauche, 5 membres de la gauche radicale, 3 de l'union des gauches.

Il suffit de signaler cette répartition pour indiquer en même temps l'injustice commise sous le couvert des hasards des scrutins.

Les républicains n'ont point voulu de la nomination en séance au scrutin de liste.

Ils redoutaient de se placer en face de cette alternative : faire à la Droite une part équitable de représentation dans la liste des candidats ou voir la Droite se coaliser avec les radicaux contre les candidats de l'enquête pour rire.

Qu'est-il arrivé ? L'opposition conservatrice n'a pu faire élire que trois de ses membres, mais, en revanche, elle a aidé — c'était de bonne guerre — à l'élection de dix membres de l'extrême gauche, de telle sorte que le groupe le moins nombreux sera représenté dans la commission presque autant que tous les autres groupes réunis.

Aujourd'hui mercredi, la commission constituera son bureau ; nous souhaitons qu'elle se mette ensuite résolument à l'ouvrage.

56 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA MORT D'UN FORÇAT

PAR CH. SAINT-MARTIN

Depuis cinq ou six mois, son œil s'était assez exercé aux choses de la mer pour qu'il fut assuré que ce point noir ne pouvait être qu'une barque.

Il étendit la main et la montre du doigt à son compagnon :

— Une barque en péril, dit-il.

Jean releva la tête.

— C'est vrai. Pauvres gens !

Rouget reprit en souriant avec tristesse :

— Que je voudrais être à leur place !

Beauregard lui serre la main pour lui faire voir qu'ils s'étaient compris.

— Et moi donc !

Se détournant des rochers et de la côte, leurs yeux s'attachèrent désormais à cette barque fragile qui semblait condamnée à une perte certaine.

Peu à peu, ils la virent s'approcher et grossir.

Elle parut grande comme une coquille de noix, d'abord, puis comme un bateau d'enfant, puis comme un de ces ex-voto qu'on voit suspendus à la voûte des églises du littoral, puis comme un

canot d'arrière, puis enfin comme un bateau non ponté.

Et alors on vit clairement que cinq personnes montaient la barque et que parmi ces cinq personnes il y avait des femmes.

Le gouvernail devait être brisé, car le bateau tournait parfois sur lui-même ; en tous cas, le mât avait été arraché ainsi que la voile, et ce n'était plus qu'une misérable coque abandonnée au gré des flots qui la poussaient sur les rochers de la pointe de Noirmoutier.

Elle devait être conduite par des marins expérimentés, car aucun effort ne semblait être fait par eux pour lutter contre l'ouragan.

Louis et Jean avaient assez d'expérience pour apprécier ces choses et pour pressentir le résultat final.

— Les malheureux, murmura Beauregard, ils vont être brisés à nos pieds sur la falaise !

— Non, reprit Rouget, ils vont être entraînés un peu plus bas, vers les rochers, près du port.

— Peut-être, en effet.

— Quand on pense que des femmes ont osé s'embarquer ce matin !

— Quelle folie !

— Il a fallu un puissant motif, sans doute, pour les déterminer.

Pendant ce temps, la barque avançait toujours, poussée par le vent et par les flots.

De temps en temps, une vague, plus haute que les autres, la faisait disparaître aux regards des deux forçats qui la croyaient submergée.

Alors Rouget et Beauregard, comme saisis d'un secret pressentiment, tremblaient et gardaient un absolu silence jusqu'à ce qu'elle reparût sur la cime des flots.

Toutefois, à un certain moment, le bateau, inclinant légèrement vers le sud-ouest, comme l'avait prévu Rouget, dépassa la pointe de l'île et échappa au rayon visuel des deux compagnons, qui se regardèrent avec tristesse.

— Nous ne les verrons pas sombrer, murmura Rouget.

Beauregard eut une idée.

— Courons à l'autre issue de la caverne, dit-il.

Un instant après, les deux forçats étaient tous deux à l'issue inférieure de la grotte, et Jean Beauregard, animé, sans savoir pourquoi, d'une véritable fièvre que partageait, d'ailleurs, le braconnier, saisissait une pioche et un pic et agrandissait imprudemment l'ouverture.

Au bout de quelques minutes de travail, les têtes des deux hommes apparurent entre les racines des chênes verts.

— Assez, dit Rouget. Maintenant, regardons.

Aussitôt, un spectacle étrange et bien fait pour émouvoir l'âme la plus forte se présenta à leurs regards.

En mer, à quelques centaines de mètres, était la barque dématée, ballottée en tous sens par les vagues, incessamment poussée vers les rochers, et au milieu de laquelle on voyait trois hommes debout.

À l'arrière, une femme était à genoux, la tête cachée dans ses voiles, et à l'avant, une autre femme, debout, la tête levée au ciel, les mains jointes sur sa poitrine, dans l'attitude d'une prière fervente, ses longues tresses noires flottant au vent.

Plus près, sur la plage, les rochers et la jetée de Noirmoutier, était accourue une foule considérable qui suivait les péripéties du drame avec anxiété.

Au milieu d'elle, on apercevait quelques personnages qui semblaient avoir de l'autorité, le maire, sans doute, et des conseillers municipaux avec des brigadiers de gendarmerie et des gendarmes ; tous couraient, çà et là, après des marins :

— Comment, personne n'est au secours de ces infortunés ?

— Hélas ! c'est impossible.

— Alors, ils sont perdus, ils vont mourir tout à l'heure !

Tous ces cris et bien d'autres encore arrivaient distinctement aux oreilles des deux forçats qui frémissaient dans leur retrait.

À ce moment, la mer redoubla de fureur et la

CHRONIQUE GÉNÉRALE

On lit dans la *Paix*, journal ami intime de l'Élysée :

« Maintenant que l'enquête est décidée, il ne reste plus qu'à attendre ce qu'elle va produire. Toutefois, il est fort possible que nous attendions longtemps, car, par la force des choses, par cela même que l'enquête n'est limitée ni dans le temps ni dans l'espace, puisqu'elle peut, au gré des commissaires, remonter jusqu'au délit, elle peut durer indéfiniment. Nous n'y voyons pas grand inconvénient. »

Voilà la tactique dévoilée. Mais, en dépit de tous les efforts et de toutes les manœuvres de la coulisse, il sera impossible, croyons-nous, de ne pas donner — et sans délai — à la conscience publique les satisfactions qu'elle réclame. Plus on essaierait de les lui refuser, plus elle mettrait d'énergie à les réclamer.

Le *Journal officiel* a publié hier un décret du Président de la République promulguant la loi sur la conversion, qui a été définitivement adoptée par le Sénat, et l'arrêté du président du conseil, ministre des finances, fixant les conditions et le mécanisme de la conversion.

Le Conseil de l'ordre de la Légion d'honneur s'est réuni lundi à la Chancellerie, sous la présidence du général Faidherbe, grand chancelier.

Réunion des plus mouvementées qui a duré quatre heures, et pendant laquelle on a beaucoup parlé des incidents Caffarel, d'Andlau, Limouzin, etc... Depuis que le général Caffarel a été arrêté, des dénonciations de tous genres ont été adressées à la Chancellerie.

On accuse une centaine de légionnaires d'avoir payé leur décoration; on fixe la somme d'argent, on cite même les noms de quelques-uns.

Le Conseil de l'ordre a déclaré que ces dénonciations devaient être inexacts, et que d'ailleurs on ne pouvait entrer en aucune façon dans cet examen rétrospectif.

La Chancellerie n'interviendrait que dans le cas où des preuves certaines lui seraient fournies.

Une coïncidence.
Ravoninabitriarriro a été accusé de s'être servi du sceau du gouvernement sans l'autorisation de la reine. Il a comparu devant un tribunal composé des principaux officiers de l'Etat, il a été reconnu coupable et condamné à vingt ans de chaînes avec confiscations de tous ses biens et perte de son rang. Le procès a duré une seule journée et, la nuit du même jour, le ministre est parti pour Ambositry.

Ce n'est pas en France, c'est à Madagascar que vient de se passer cet événement.

Le spectacle était sublime et grandiose, comme tout ce qui tient de près ou de loin à la religion.

Le prêtre fit un grand signe de croix et prononça d'une voix haute, pour ceux qui allaient mourir et paraître devant Dieu, les paroles solennelles de l'absolution.

Il n'avait pas achevé que la foule se relevait et, profondément émue et bouleversée, attendit avec anxiété le dénouement du drame.

Quelques voix s'élevaient encore au milieu de la tempête :

— Quoi! personne n'ira. Personne n'osera de sauver ces malheureux?

Mais les marins hochaient la tête et répondaient :

— C'est impossible! Ça serait folie!

Pourtant, ces matelots étaient braves et expé-

riétés, et bien souvent ils avaient affronté les périls de mer, mais c'était été, en effet, une entreprise purement téméraire et inutile que d'essayer d'aller au secours de la barque.

Cependant, de leur retraite, Louis et Jean entendaient et voyaient tout.

L'arrivée du prêtre, la bénédiction et l'absolution les avaient profondément remués, et eux aussi s'étaient mis à genoux dans la caverne et avaient crié merci vers Dieu.

(A suivre.)

LA SOUVERAINÉTÉ DU PEUPLE

Veut-on savoir ce qu'est ce Souverain pour ses fidèles sujets?

Qu'on lise la *République française* :

« L'Écho de Paris se plaint de l'ignorance et de la légèreté du suffrage universel : il le montre en proie aux ambitieux, aux manieurs d'affaires, aux charlatans des réunions publiques.

« Le tableau est poussé au noir, mais vrai par certains endroits, car notre peuple ne fait que naître à la vie politique et il est loisible aux politiciens sans scrupule d'ABUSER DE SA SIMPLICITÉ.

« Le suffrage, en France, n'est pas vénal, et il est douteux qu'il le devienne jamais, d'abord parce que notre caractère national répugne à cette sorte de marchandage, et ensuite parce que les électeurs sont trop nombreux pour qu'il soit facile de les acheter.

« J'ai causé, en province, avec de vieux républicains, des bons, des solides, qui n'ont pas craint l'exil, qui ont payé, en toute occasion périlleuse, de leur fortune et de leur personne.

« — Nous nous porterions bien comme candidats, me disaient-ils, mais avec les habitudes nouvelles de la presse, les risques seraient trop gros. D'abord il FAUDRAIT MENTIR; ensuite il faudrait s'entendre appeler voleur. Et puis on a une famille, et les journaux ne respectent rien.

« DONC, L'HONNÊTE HOMME S'ABSTIENT. Et qui est nommé à sa place? Souvent un joli jeune homme qui n'a rien fait, que ne fera rien, qui est libéral, clérical, socialiste, césarien, révolutionnaire, collectiviste, tout ce qu'on voudra, et qui

n'est élu que parce qu'il a fait de la surenchère. »

Ces honnêtes hommes qui s'abstiennent! Comme c'est agréable pour ceux qui se présentent!

Quelle haute idée donnent de la Souveraineté du Peuple ces articles talon rouge!

Passez-moi les messeigneurs de la République française, vous servez un singulier Souverain. N'auriez-vous pas vous-même quelque peu « abusé de sa simplicité » en multiples occasions?

CONSPUÉ!

Peu ne serait pas le qualificatif exact, c'est très-peu qu'il faut écrire à propos du succès obtenu par M. Spuller dans sa dernière excursion en province. Qu'allait faire aussi M. le ministre de l'instruction publique dans un département encore tout ému d'incidents récents? Passe pour Lille qui n'a point le droit de se plaindre qu'on ait installé chez elle les facultés de Douai; mais les Douaisiens ne sont pas contents. Ils l'ont fait voir. Ils prétendent que le gouvernement ne devrait pas promettre une chose avant les élections et en faire une autre après; ils ajoutent que lorsqu'on s'est cyniquement moqué des gens, on ne va point chez eux, ne fut-ce qu'en passant. Les Douaisiens ont en un mot sur les droits et les devoirs des gouvernements des idées toutes particulières, et comme ce sont des caractères ouverts, ils expriment crûment ce qu'ils pensent. Quand le train ministériel s'est arrêté à Douai, la gare était envahie par une foule énorme qui avait brisé les portes. On criait, on sifflait. Un commerçant de Douai a réussi à monter sur le marchepied du wagon officiel et a exprimé à M. Spuller un peu de son opinion sur son compte: « Monsieur le ministre, vous dépassez les bornes du cynisme. »

A Lille, M. Spuller a essayé de répondre aux compliments qui lui avaient été prodigués à Douai. Il s'est plaint que les Douaisiens ne l'eussent pas compris. Les Lillois étaient partagés en deux classes. Il y avait ceux qui recevaient le ministre par état ou par devoir. Ceux-ci étaient froids et contrainsts. Il y avait ceux qui le regardaient passer dans la rue. Quelques-uns ont crié: *Vive Boulanger!* Tout cela n'était pas encourageant pour le ministre. M. Spuller, au banquet, a bu à « la science qui console et qui fait naître la paix entre les citoyens ». C'était un vœu discrètement exprimé. Il n'a point été réalisé. Nous croyons bien que M. le ministre de l'instruction publique s'abstiendra d'aller dans les environs de Douai, au moins pendant quelque temps. Quant aux Douaisiens, ils ont un moyen sûr de se venger d'un gouvernement qui s'est absolument moqué d'eux, qu'on peut bien croire qu'ils ne le laisseront pas échapper. On va voter dans quelques semaines pour l'élection de deux députés. A bon entendeur, salut! ERNEST BAUDOIN.

On nous communique la circulaire suivante qui vient d'être adressée aux maires des villes et communes de France.

Le Monument de la Défense nationale.

CIRCULAIRE

Concernant le monument de la Défense nationale, à ériger à la mémoire des Français morts pour la patrie, pendant la guerre de 1870-1871 et dans les combats de l'Extrême-Orient.

Le général de division Jeanningros, président du Comité du monument de la Défense nationale,

AU PEUPLE FRANÇAIS.

Afin de donner le plus grand élan à l'œuvre si digne qui a été entreprise pour l'érection du monument de la Défense nationale, je fais un nouvel appel patriotique à tous les Français.

Une somme importante, provenant des souscriptions recueillies jusqu'à ce jour, est déposée dans une caisse publique, mais elle ne suffit pas pour l'exécution du monument colossal projeté.

Rien ne doit arrêter nos efforts, quand il s'agit du glorieux souvenir de nos valeureux soldats qui ont succombé pour la défense de la Patrie!

Tout — aujourd'hui — pour rehausser l'éclat de notre grande armée et prouver notre vigoureuse jeunesse que, morts pour la France, nos combattants sont immortalisés.

Français! groupez-vous pour maintenir, dans la nation, l'esprit militaire qui a fait dans le passé et qui continuera dans l'avenir, la renommée de notre France guerrière et chevaleresque.

Dans l'appréciation de vos dons, voyez l'idée d'un Monument national, et non de monuments que l'on érige de tous côtés en l'honneur de personnalités passées et qui forment une catégorie à part.

C'est la France que nous voulons glorifier par un monument en bronze et en granit, afin que notre génération sache bien que ses guerriers qui succombent ne sont point oubliés.

N'avons-nous pas l'Arc-de-Triomphe, édifié sur un des points le plus élevé de Paris pour illustrer les grandes Armées de terre et de mer; monument impérissable et qui doit porter à la postérité le souvenir de nos aïeux?

Suivons ce grand exemple en élevant, sur un point culminant de notre capitale,

Le Monument de la Défense nationale.

Je renouvelle ce que j'ai dit dans ma première circulaire: que chacun donne suivant ses moyens et nous réaliserons promptement notre projet.

Les dons et les envois de fonds sont reçus au siège du Comité, boulevard Voltaire, 242, à Paris.

GENERAL JEANNINGROS.

P.-S. — Des listes pour les souscriptions sont mises à la disposition du public dans les mairies du département ou expédiées sur demande.

LE PRINCE IMPÉRIAL D'ALLEMAGNE

Le *Temps* publie la dépêche suivante :

« San-Remo, 8 novembre.

« Le docteur Mackenzie ne croit pas que l'état du prince présente un danger immédiat, mais les souffrances du malade ont singulièrement augmenté. On est frappé aussi de la rapidité avec laquelle le mal s'est développé.

« Dans la consultation des trois médecins, on examinera s'il y a lieu de s'appliquer au prince qu'un traitement spécial ou si une opération devient nécessaire. On ne se dissimule pas que cette opération, qui est la trachéotomie, sera très dangereuse. »

On lit dans le *National* :

« Hier, l'empereur a fait appeler les professeurs Wirchoff et Bergmann, qui avaient été consultés déjà, et leur a demandé de lui dire sans détours ce qu'ils pensaient.

« M. Wirchoff n'a pas dissimulé qu'il considérait comme non exempt de danger l'inflammation du larynx, qui, en quelques minutes, peut donner lieu à une excroissance charnue qui obstruerait complètement la gorge et amènerait l'asphyxie. M. Wirchoff est absolument opposé au traitement du docteur Mackenzie.

« M. Bergmann demande que le prince quitte immédiatement San-Remo et fasse de l'exercice corporel au lieu de se condamner au repos.

« Malheureusement l'affaiblissement est très grand et le prince est tellement affaibli, surtout moralement, qu'il refuse de quitter la chambre. Son fils a dû arriver hier soir auprès de lui avec trois médecins allemands, chargés d'adresser immédiatement un rapport à l'Empereur.

« Il y a eu hier une très forte dépression à la Bourse, par suite des rumeurs répandues au sujet de la santé de l'empereur et de son fils, que la mort pourrait enlever presque en même temps dans un très bref délai.

« Tous les journaux publient des bulletins de santé alarmants. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 8 novembre.

La physionomie générale du marché est mauvaise et révèle une certaine inquiétude, les offres dépassent de beaucoup les demandes et sous cette influence les cours retombent: 3 0/0, 81.67; 4 1/2 0/0, 107.47.

L'action du Crédit Foncier cote 1,395. Les obligations foncières et communales ont un bon courant d'affaires au comptant. Les demandes portent principalement sur les foncières 1879 et les communales 1880 qui ne sont pas encore au pair et se négocient à 479 et 485.

La Société Générale est très ferme à 452.50. Les transactions sont surtout suivies au comptant qui est le principal marché de ce titre.

Les Dépôts et Comptes courants sont très tenus à 602.

On signale de bons achats sur le Patrimoine-Vie à 75 et 80 francs. Les bilans de cette compagnie établissent que l'action a traversé la période difficile du début et que les capitalistes arrivent à point pour profiter des bas cours actuels.

Le marché s'occupe avec un intérêt marqué de l'émission du Crédit Foncier Agricole de Santa-Fé, qui doit avoir lieu le 15 novembre. Outre les conditions avantageuses d'un placement qui ressort à 6.70 0/0 l'an, on tient en sérieuse considération la situation du Crédit Foncier et Agricole de Santa-Fé qui a, comme le Crédit Foncier de France, des attaches gouvernementales très étroites, et l'exceptionnelle prospérité de la province de Santa-Fé. Le prix de souscription n'est que de 435 fr. avec jouissance du 1^{er} octobre. L'intérêt de 30 fr. 24 net d'impôts est payable par trimestre et garanti par le gouvernement de Santa-Fé.

L'action de Panama est cotée 330. Le groupe des diverses obligations est très recherché.

Le marché de nos chemins de fer est calme. Les obligations atteignent leurs plus hauts cours.

Nouvelles militaires.

NOUVELLE APPLICATION DE LA DYNAMITE

La Revue du génie militaire donne l'explication détaillée du rôle bien inattendu que peut jouer la dynamite comme auxiliaire dans la construction.

M. Bonnefont, capitaine de génie, a imaginé d'utiliser la force d'expansion de la dynamite pour assécher instantanément les infiltrations du sol dans lequel on veut établir des fondations.

Voici comment on opère : avec l'aide de la barre à mine, on force dans le terrain inondé un trou d'une profondeur de trois à quatre mètres et d'un diamètre de quatre centimètres ; puis l'on y fait éclater un chapelet de cartouches de dynamite.

L'eau d'infiltration est immédiatement refoulée par l'explosion à 1 mètre 10 environ des parois de l'excavation, et ne recommence à suinter qu'au bout d'une demi-heure. Ce temps suffit pour permettre aux ouvriers de couler du béton dans la cavité, après l'avoir nettoyée. Et quand l'eau reparait, elle ne peut plus nuire à la fondation.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

AVIS AUX VICTIMES DE LA CONVERSION

Il est intéressant, pour les porteurs du 4 1/2 ancien et du 4 0/0, dont les titres sont compris dans la conversion votée il y a quelques jours par la Chambre, de savoir comment ils pourront mettre à profit les bonnes dispositions du ministre des finances.

Voici, parmi les renseignements que nous sommes en mesure de leur donner, le plus intéressant pour eux :

Aussitôt la promulgation de la loi, les porteurs de 4 1/2 ou de 4 0/0, désireux d'avoir un revenu égal à leurs revenus anciens, auront 18 mois pour faire les versements de la soulte, ou du moins pour payer les titres nouveaux 3 0/0 qu'ils devront acquérir pour avoir le même revenu que par le passé.

Avis aux détenteurs de titres à 4 1/2 0/0 ou à 0/0 qui voudraient se faire rembourser.

Les propriétaires de rentes à 1/2 0/0 (anciens fonds) ou de rentes à 0/0 qui voudront être remboursés devront en faire la demande et effectuer en même temps le dépôt de leurs titres dans le délai ci-après fixé :

En France, en Corse et en Algérie, du 14 novembre jusqu'au 23 novembre 1887 inclusivement.

On écrit de Saumur au Patriote :

« Les vendanges. — La récolte est à peu près terminée, sauf dans quelques clos fermés. Le rendement, pour les vins rouges, n'est pas aussi abondant que ce que l'on espérait, et il n'y a qu'une demi-récolte. Si les vigneronns se plaignent de la quantité, ils sont très contents de la qualité qui sera excellente.

« Les vins rouges de Champigny seront bons, mais là aussi la production est de moitié inférieure à celle de l'année dernière ; il en est de même aux Ulmes, à Riou, à Rou-Marson, à Champocé et aux autres principaux crus.

« Les champagniseurs ont acheté le vin rouge sortant du pressoir au prix de 120 à 130 fr. la barrique de 220 litres, selon les qualités ; ils en ont acheté à Montreuil 60 fr. ; ils ont payé à Doué le vin d'abondance 47 fr. la barrique.

« On n'est pas cependant encore fixé sur les cours des vins rouges, dont le tirage ne se fera que dans une quinzaine.

« Les vins blancs des coteaux de Saumur et des environs seront excellents, mais ils n'ont donné qu'une demi-récolte. On a constaté à Riou que le vin blanc pesait 44 degrés d'alcool, tandis que l'année passée il n'en pesait que 7. On a trouvé des acheteurs à 90 fr. et jusqu'à 120 fr. la barrique de 230 litres, à la sortie du pressoir. »

THEATRE DE SAUMUR. — On nous annonce, pour lundi prochain, le chef-d'œuvre de Gounod, *Faust*, dont la 500^e représentation à l'Opéra a eu lieu vendredi avec le plus grand éclat.

Tous les journaux de Paris, en effet, nous ont appris que cette soirée a été un triomphe complet pour Gounod et ses interprètes. On a fait une ovation à l'illustre Maître dès son apparition au pupitre, et cette ovation est allée crescendo jusqu'à la fin de la représentation. A ce moment, tous les assistants se sont levés et, dans un élan enthousiaste, ont applaudi frénétiquement Gounod.

Faust est l'œuvre la plus populaire qu'ait produite l'art musical depuis un quart de siècle.

Cinq cents représentations d'un ouvrage, à l'Opéra, en moins de vingt ans ! cela ne s'était jamais vu, et l'événement a d'autant plus le droit d'étonner que *Faust* avait déjà été donné près de quatre cents fois au Théâtre-Lyrique, avant qu'Emile Perrin le fît entrer dans le répertoire de la rue Le Peletier.

A l'étranger comme en France, le chef-d'œuvre du grand Maître français ne quitte pas le répertoire : c'est l'un des opéras préférés. Ainsi, par exemple, un journal suédois a eu l'idée de demander à ses lecteurs de lui désigner leur opéra favori. Ce plébiscite d'un nouveau genre a donné le résultat suivant :

Don Juan, 250 voix ; — *Faust*, 230 ; — *Carmen*, 50 ; — *Mefistofele* (Boito), 45 ; — *Mignon*, 13 ; — *Lohengrin*, 27 ; — *Tannhäuser*, 20.

A Saumur, de même que sur toutes les scènes, *Faust* fait toujours salle comble. Cette fois nous entendrons une nouvelle chanteuse, M^{lle} Fincken — qui a remplacé M^{lle} Pelosse dans le rôle de Marguerite — ainsi que tous les autres artistes aimés du public saumurois.

On annonce, à Paris, le prochain mariage de M. Armand-Marie-François-Henri-Louis-Xavier de Gontaut-Biron, sous-lieutenant au 42^e régiment de cuirassiers, avec M^{lle} Marie-Michel-Stéphanie de Virieu.

Nous apprenons la mort du second fils de M. Fairé, l'honorable député de Maine-et-Loire.

Nous adressons à M. Fairé l'expression de nos sentiments de condoléance et de douloureuse sympathie.

NOMINATIONS D'EVÊQUES

Par décret du Président de la République :

M. Luçon, curé de Notre-Dame de Cholet, est nommé évêque de Bellay ;

M. Bougaud, vicaire général d'Orléans, est nommé évêque de Laval.

VOL DE DÉPÊCHES

Dimanche matin, M. Rousseau, entrepreneur des postes à la gare de Chartres, reçut à 3 heures 25, du train de Bretagne, quatre sacs de dépêches pour Chartres, qu'il déposa à terre dans son bureau. A 3 heures 55, il fut obligé de s'absenter pour porter un courrier au train venant de Bordeaux ; il laissa sa lampe allumée et eut soin de fermer sa porte, dont il emporta la clef avec lui. En revenant, il fut fort étonné de voir sa lampe éteinte et la porte ouverte ; hâtant le pas, il aperçut un individu sortir brusquement du bureau par l'issue qui donne sur la place.

M. Rousseau se mit à la poursuite de cet homme, qui s'engagea dans la rue Jean de-Beauce, et disparut bientôt à la faveur de l'obscurité. L'employé revint alors sur ses pas et constata un désordre inouï à l'intérieur de son bureau, et le vol de quatre sacs renfermant des lettres, valeurs ou paquets de service. Il s'empressa d'aller prévenir le directeur des Postes et la gendar-

merie ; après vérification, on reconnut que le sac de Brest, ceux d'Angers et du Mans-gare avaient été soustraits.

On ne sait pas encore, à cette heure, à quel chiffre s'élèvent les valeurs tombées entre les mains des malfaiteurs.

L'absence de M. Rousseau n'avait pas duré plus de huit minutes. Il est présumable que les individus guettaient son départ du bureau. La porte donnant sur le quai de la gare, et par laquelle les voleurs ont pénétré dans l'entrepôt, était munie d'une mauvaise serrure très facile à crocheter.

Cette circonstance ne devait pas être ignorée des malfaiteurs. A 15 mètres du bureau, on a retrouvé plus tard les quatre sacs éventrés et la majeure partie des dépêches, mais les chargements avaient été enlevés.

Le signalement que M. Rousseau a pu donner du voleur qu'il a poursuivi ne peut guère faciliter les recherches. Tout ce que l'on sait, c'est que l'individu était de petite taille et vêtu d'une blouse ou d'un paletot court.

L'enquête se poursuit.

Nous reproduisons ci-après les numéros des billets dont on a pu constater la disparition :

1 billet de 500 fr., n^o 7.505.938. F. 201.
8 billets de 100 fr., n^o 226.734.465, Z. 907.—18.244.382. P. 729.—23.054.308. E. 1003.—27.174.504. X. 1087.—29.886.544. M. 1496.—469. M. 334.726. 1469.—844. W. 105.—890. T. 739.
8 billets de 50 fr., n^o 147. A. 404.—446. A. 404.

On lit dans le Progrès, de Chartres :

« Le montant du vol commis le 30 octobre à l'entrepôt des postes de Chartres paraît pouvoir être fixé à 4,400 francs.

« Sur cette somme, l'administration des postes n'aura à subir qu'une perte de 500 francs, puisque, ainsi que nous l'avons dit, une des lettres volées contenant 4,000 fr. n'était déclarée que pour 100 fr.

« Les numéros des billets de banque volés ont été transmis aux bureaux de poste, à la Banque et aux Sociétés financières.

« Aucun indice nouveau n'a été relevé.

PÈLERINAGE AU TOMBEAU DE SAINT MARTIN A TOURS

Le pèlerinage saumurois en l'honneur de saint Martin aura lieu cette année le jeudi 17 novembre, sous la direction de M. le curé de Nantilly. Ceux qui en feront partie auront le plaisir d'admirer déjà la beauté de la nouvelle chapelle qui doit recouvrir le tombeau du grand apôtre de nos contrées. La crypte est achevée et sera ouverte au public.

Le départ aura lieu à 8 heures 30 par train spécial. Les pèlerins seront de retour à Saumur à 6 heures 30 du soir.

Réduction de 50 0/0. — Prix, 4 fr. 45.

On est prié de se faire inscrire sans retard à la cure de sa paroisse.

FAITS DIVERS

MORT DE MARCO DE SAINT-HILAIRE

M. Emile Marco de Saint-Hilaire, qui a joui pendant longtemps d'une célébrité considérable, est mort dimanche, dans son appartement de la rue Jacques-Dulud, à Neuilly.

Ancien page de Napoléon I^{er}, il a écrit des choses fort intéressantes et des plus curieuses sur le premier Empire et la Grande-Armée.

Napoléon III lui donna le titre de bibliothécaire du château de Strasbourg. En 1870, son appartement fut brûlé par les obus prussiens. Lui-même, conduit en captivité en Allemagne, souffrit d'autant plus qu'il avait près de quatre-vingts ans.

Rentré sans ressources à Paris, il se trouva bientôt dans le dénuement le plus complet. Il fut réduit à entrer aux Petites-Ménages, où il se lia avec une honorable veuve qui lui proposa de l'épouser.

Depuis trois ans il ne sortait plus et depuis deux ans il ne pouvait plus se lever.

* *

ASSASSINAT D'UN GENDARME

On écrit de Perpignan, 7 novembre :

« Deux gendarmes, les nommés Mellot et Marot, en tournée au village de Cabestany, près Perpignan, ont été attaqués, hier soir, à onze heures, par trois des contrebandiers qui pullulent dans la contrée.

« Ceux-ci ont tiré cinq coups de feu sur le gendarme Marot, accroupi au bord de la route. Une balle a pénétré dans le bas-ventre.

« Le gendarme Mellot accourut alors au secours de son camarade et riposta en tirant deux coups de feu sur les contrebandiers.

« On suppose qu'un des bandits a été blessé.

« Marot a été transporté immédiatement dans une maison du village de Cabastany où il a reçu les soins de deux médecins de Perpignan. Le blessé est à toute extrémité.

« Cette agression a produit à Perpignan une grande émotion.

« Une battue, organisée par la gendarmerie, est restée jusqu'à présent sans résultat. »

Perpignan, 8 novembre.

Les médecins ont pu extraire la balle reçue par le gendarme Marot, mais celui-ci a succombé à ses blessures.

Il est mort entouré de ses supérieurs. Les contrebandiers ne sont pas encore découverts.

Demandez l'Almanach des Pilules Suisses dans les pharmacies. Très joli cadeau donné gratis.

Grand Théâtre d'Angers.

Jeudi 10 novembre.

Carmen, opéra-comique en 4 actes, de G. Bizet.

Samedi 12 novembre.

Mignon, opéra-comique en 3 actes et 4 tableaux, musique d'Ambroise Thomas.

La 95^e série de L'ALLEMAGNE ILLUSTRÉE nous fournit des renseignements très précis et très curieux sur les lignes de défense de l'Allemagne, l'organisation de l'armée allemande, la marine militaire, les diverses populations de l'empire, la langue et le dialecte, etc., etc.

Outre un tableau de la culture de la vigne, des Betteraves et du Houblon, deux gravures ornent le texte : l'une représentant une vue de Biazon, l'autre le poète Schiller.

M. DOUESNEL — ÉPICERIE CENTRALE — prévient les amateurs de *Choucroute* qu'il doit en recevoir de Strasbourg vers le 25 courant.

MM. les Actionnaires et Obligataires de la C^{ie} FRANCO-ALGÉRIENNE sont informés que la souscription aux

11,000 ACTIONS

DE LA SOCIÉTÉ DU DOMAINE

De L'HABRA et de LA MACTA

(Société anonyme au capital de 6,000,000 fr.) qui leur sont réservées en vertu de la décision de l'Assemblée générale du 27 octobre 1887 a lieu dès à présent, et se continuera jusqu'au 20 novembre courant.

A la Société Générale, 54, rue de Provence, et dans ses bureaux de quartier à Paris, et dans ses agences et succursales de Province.

Et à la Société de Dépôts et Comptes Courants, 2, place de l'Opéra.

On peut souscrire par correspondance.

La répartition sera faite en tenant compte du nombre d'actions ou d'obligations dont il aura été justifié en souscrivant :

LES VERSEMENTS SERONT EFFECTUÉS :

125 fr. en Souscrivant,

125 fr. à la Répartition.

Et le surplus aux époques qui seront fixées par le Conseil d'administration.

Les fonds de la Souscription seront déposés au

Crédit Foncier de France jusqu'à leur emploi.

L'admission des Actions à la Cote de la Bourse sera demandée.

RÉPUBLIQUE ARGENTINE

Nous rappelons à nos lecteurs que le 15 novembre courant, aura lieu l'émission des obligations 6 0/0 du Crédit Foncier et Agricole de Santa-Fé, province de la République Argentine, dont l'intérêt de 30 fr. 24, garanti par le gouvernement de la province de Santa-Fé, est payable par trimestres, à Paris, Londres, Anvers et Bâle.

Ces obligations, remboursables à 504 francs, en 33 ans, et rapportant 6.70 0/0 l'an, peuvent être souscrites dès à présent, au prix de 435 francs, par correspondance, à la Banque Russe et Française, ainsi qu'à la Société Marseillaise de Crédit Industriel et Commercial et de Dépôts, à Paris et à Marseille, de même qu'à Nancy, Bordeaux, Epinal et à l'étranger, aux banques indiquées par les annonces.

Infaillible ! inoffensif !

ANTI-COQUELUCHE REIGNIER

Saumur : pharmacie CHÉDVERGNE (30, rue de la Tonnelle). Prix : 3 francs.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

BELLE JARDINIÈRE

ANGERS — PLACE DU RALLIEMENT — ANGERS

Maison principale : PARIS, 2, rue du Pont-Neuf, PARIS

OUVERTURE DE LA SAISON D'HIVER

Mise en Vente de toutes les Nouveautés de la Saison

PANTALONS pour hommes, 9,50, 15, 25 et au-dessus.
COSTUMES COMPLETS pour hommes, 35, 45, 60 et au-dessus.
Choir considérable de COSTUMES pour enfants, 14, 20, 30 et au-dessus.

COSTUMES COMPLETS habillés, 55, 65, 75 et au-dessus.
PARDESSUS NOUVEAUTÉ, très soignés, 35, 55, 65 et au-dessus.
PARDESSUS pour enfants, 15, 20, 25, 30 et au-dessus.

Bonneterie, Chemises, Gants, Lingerie, Cravates, Chapellerie, Chaussures, Parapluies, Articles de Voyage, Couvertures, etc., etc.

LIVRÉES, VÊTEMENTS ECCLÉSIASTIQUES

RAYON SPÉCIAL DE DRAPERIES POUR VÊTEMENTS SUR MESURE

FOURRURES

PEAUX DE CHÈVRES

Envoi franco contre remboursement au-dessus de 25 francs.

La Belle Jardinière n'a pas de succursale à Saumur.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance au premier novembre 1889,

LA MÉTAIRIE DE LA CHARRIÈRE

Sise commune de Saint-Martin-de-la-Place.

Contenant environ 14 hectares 89 centiares.

Actuellement exploitée par les époux Deslandes.

Pour tous renseignements et traiter, s'adresser à M^e GAUTIER, notaire.

A LOUER PRÉSENTEMENT

Maison et Jardin

Situés à la Croix-Gourdon, commune de Saint-Lambert.

S'adresser à M. DELARUE, rue de la Fidélité, 36. (740)

Etude de M^e LEDROIT, notaire à Neullé.

Vente de Matériaux

OBJETS MOBILIERS

Le DIMANCHE 13 NOVEMBRE 1887, en la mairie de la commune de Vivy, à 2 heures de l'après-midi, il sera, par le ministère de M^e LEDROIT, notaire, à Neullé, en vertu d'une délibération du conseil municipal de la commune de Vivy, du 22 mai dernier, approuvée par M. le préfet de Maine-et-Loire, en date du 17 octobre suivant, procédé à la vente aux enchères publiques :

1^o De divers matériaux, tels que : ardoises, bois de charpente, maçonnerie, menuiserie et autres, provenant d'une construction à démolir, autrefois à usage d'école maternelle, située au bourg de la commune de Vivy.

Sur la mise à prix de : 1.364 fr. 76 ;
2^o Et de divers objets mobiliers, également à usage d'école, tels que : bancs, tables, bureaux, tableaux, cartes et autres bons objets.

Sur la mise à prix de : 134 fr. 02.
Pour tous renseignements, s'adresser audit M^e LEDROIT. (754)

Etude de M^e LEDROIT, notaire à Neullé.

A CÉDER

Pour entrer en jouissance de suite,

UN BON

FONDS DE COMMERCE

D'Épicerie, Draperie & Rouennerie,

Situé au bourg de la commune de Neullé.

Toute facilité pour les paiements.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, soit à M. CHALEIL, marchand à Neullé, soit audit M^e LEDROIT, notaire. (778)

A CÉDER UN MAGASIN

Pouvant être tenu par une dame, Près la Poste.

S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER

La Champignonnière de Munet

Les Récoltes à y faire, ainsi que tout le Matériel.

S'adresser à M. LECOINDRE, à Munet, commune de Distré.

A VENDRE

En bloc ou séparément

52 BEAUX NOYERS

D'une exploitation facile.

S'adresser au bureau du journal.

EN VENTE CHEZ M. V. COUÉ

Photographe, rue d'Orléans, Saumur,

GROUPES MISSIONS ÉTRANGÈRES

Grande tenue et petite tenue (avec légende).

Cours de Guitare, de Solfège

Leçons d'Espagnol

PAR

M. MIGUEL ARAN

30, rue Saint-Nicolas.

Offres et Demandes

M. V. COUÉ, photographe, rue d'Orléans, 50, Saumur, demande un jeune homme intelligent pour la photographie.

ON DEMANDE un jeune homme de 15 à 16 ans, pouvant s'occuper d'écritures.
S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un garçon de course. S'adresser, 16, rue d'Orléans.

On demande une femme sachant soigner les animaux et faire le service de femme de basse-cour.
S'adresser au bureau du journal.

Saumur, Imp. P. GODET.

Maison RIVERAIN-COLLIN et Fils

Correspondants spéciaux des Chemins de fer d'Orléans et de l'Etat

BUREAU CENTRAL: rue Dacler, 41, à SAUMUR

ÉTABLISSEMENT D'UNE GRANDE ENTREPRISE

DE

DÉMÉNAGEMENTS

PAR VOIE DE TERRE ET DE CHEMIN DE FER

AVEC

VOITURES CAPITONNÉES

Construites dans les meilleures conditions pour la conservation des Mobiliers qui seront confiés à cette entreprise.

LE COLLÈGE DE SAUMUR

PRÉPARE AUX

ÉCOLES D'ARTS ET MÉTIERS

ET A L'EMPLOI

D'Elève Mécanicien des Equipages de la Flotte

L'Atelier d'Ajustage du Collège de Saumur, ouvert le 4^{er} Mars 1884 avec Cinq Étaux seulement, contient aujourd'hui Quarante-huit Étaux, Deux Moteurs, Cinq Tours, Deux Machines à Percer, Un Étau-Limeur, Une Machine à Raboter, Une Machine à Fraiser.

EPICERIE PARISIENNE

Mon **IMBERT et Fils**

33, rue d'Orléans, au coin de la rue Dacler.

GRANDE BAISSÉ DE PRIX

BOUGIE, le paquet de 500 grammes..... » 75
— première qualité..... » 90
— Perle, qualité extra..... 1 »
— à trous..... » 95
BOUGIE de l'Etoile..... 1 20

Hors l'Octroi, par sortie de 5 kil., 40 c. en moins par paquet.

DENTS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification—Prix modéré.

SUCRE POUR VENDANGES

à 70 francs les 100 kilos

S'adresser à la Maison A. COURTET, rue Daillé, Saumur.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 8 NOVEMBRE 1887.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.
3 %	81 70	81 65	Est	775	775	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	518 50	518
3 % amortissable	84 00	84 55	Paris-Lyon-Méditerranée	1237 50	1240	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	527	528 50	Est	593 50	593
4 1/2 %	103 75	103 25	Midi	1156 25	1155	— 1865, 4 %	521 50	521 50	Midi	401	399
4 1/2 % (nouveau)	107 35	107 35	Nord	1541 25	1541 25	— 1869, 3 %	408 50	409 50	Nord	407 50	408
Obligations du Trésor	513 75	512	Orléans	1303 75	1302 50	— 1871, 0 %	394 25	395	Orléans	402 25	403
Banque de France	4300	4300	Ouest	870	870	— 1875, 4 %	516 50	515	Ouest	399	400
Société Générale	452 50	451 25	Compagnie parisienne du Gaz	1310	1305	— 1876, 4 %	514	515	Paris-Lyon-Méditerranée	398	398
Comptoir d'escompte	1017 50	1032 50	Canal de Suez	2015	2005	Bons de liquid. Ville de Paris	523	524	Paris-Bourbonnais	395 50	397
Crédit Lyonnais	568 75	562 50	C. gén. Transatlantique	527 50	526 25	Obligations communales 1879	477 75	480	Canal de Suez	583 75	583
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1387 50	1387 50	Russe 5 0/0 1870	100 30	100	Obligat. foncières 1879 3 %	476	473	Panama 6 0/0	425	407 50
Crédit mobilier	322 50	320				Obligat. foncières 1 83 3/4 %	387	386 50			
Canal Intér.-Panama	328 75	328 75									

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur

188

LE MAIRE

Certifié par l'imprimeur soussigné.